Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260330-0000302026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le trente-mars à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le vingt-quatre mars deux mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Elodie ROUE, Emmanuelle APPERE, François ABJEAN, Benoît CHELVEDER, Pauline DOGUE, Vincent LE VIOL, Josiane LE BIHAN, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Gil COULON, Dominique LE BIHAN ; Patricia GRUET, Patrice GUEZOU, Emmanuel CABIC, Thuriane RANNOU, Tangi LEON, Anne-Marie CABON, Elodie BLOUCH.

Absents excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Rodolphe GAGNEPAIN

Membres du Conseil : 19
Présents : 19
Ont pris part à la délibération : 19
Pour : 19 Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 24 mars 2026

DEL 30-2026 : Désignation d'un membre à l'épicerie solidaire

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal au sein de l'épicerie solidaire.

Après délibération et à l'unanimité, Benoît CHELVEDER est désigné comme représentant de la Commune auprès de l'épicerie solidaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE 29800 (Finistère)